

COMMUNIQUÉ

de presse

ANNÉE 2023

.....

ÉGLETONS : 30 novembre 2023

Halte aux dépôts sauvages de déchets !

La Commune d'Égletons constate de plus en plus souvent le dépôt de déchets en tout genre en rase campagne ou encore au pied des points d'apport volontaire et des bennes vertes.

Ces incivilités, qui viennent défigurer la campagne et nuisent à l'environnement et à l'ensemble de la population, ne sont plus acceptables, d'autant plus qu'une déchetterie intercommunale, avec des horaires d'ouverture étendus, permet d'aller déposer facilement les déchets.

Pour rappel, il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue (voie publique ou privée). De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte des déchets définies par la mairie (jour, horaires, tri). Ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende de 135 € pour l'abandon de déchets dans la rue, et de 35 € pour le non-respect des conditions de collecte des déchets.

Horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale (Les Chaux, RD16, Rosiers d'Égletons)

Du mardi au samedi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h00.

La déchetterie est fermée les lundis, dimanches et les jours fériés.

Tel : 05.55.93.35.01 / 06.08.63.71.53

Un service de collecte des encombrants en porte à porte est mis en place, moyennant une redevance de 50 € par enlèvement.